

# UFF GRANDES MARQUES ISR A

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

**Myria** Asset Management  
GROUPE UFF

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>15</b>
<b>Rapport d'activité du fonds GRANDES MARQUES IRS M .....</b>	<b>18</b>
<b>Commentaire ISR.....</b>	<b>19</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>22</b>
<b>Rapport annuel du fonds maître.....</b>	<b>43</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed Bennani**

26, rue Cambacérès 75008 PARIS - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Non

**CODE ISIN** : FR0013192481

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation

## **OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM Maître Grandes Marques ISR M. Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire qu'il «  *vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par MSCI limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com)

*L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.*

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

*La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.*

*Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.*

*Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.*

*Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire*

*Le portefeuille du FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.*

*L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.*

*Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.*

*Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :*

*Critères financiers :*

*L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.*

*Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.*

*La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.*

*L'univers d'investissement ainsi déterminé, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant:*

- le mode de sélection des titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient,*
- pour chacun des titres ainsi sélectionnés, la gestion apprécie enfin leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière, ainsi que la négociabilité du titre sur le marché.*

*L'univers d'investissement de ce FCP est celui des grandes marques, à savoir d'entreprises bénéficiant d'une notoriété excédant leur propre secteur d'activité et jouissant auprès du grand public, dans leur marché d'origine ou de manière globale pour des marques de dimension internationale, d'une bonne image, la marque étant de ce fait susceptible à elle-seule d'influencer le comportement d'achat des consommateurs.*

*L'identification de l'univers d'investissement du fonds repose sur les analyses conduites au sein d'Ofi Invest, lesquelles pourront s'appuyer, pour la détermination des titres sujets desdites analyses, sur les différents classements effectués et disponibles pour le public (ici entendus comme les classements publiés dans la presse - palmarès L'expansion,... - ou effectués par des cabinets indépendants - BrandZ, Interband, ...- et accessibles à tous).*

*En toute hypothèse, la sélection d'une entreprise au sein de l'univers d'investissement du fonds suppose que l'activité de l'entreprise s'appuie sur des actifs réels (usines, force commerciale), que ladite entreprise réalise des investissements (recherche et développement, communication) pour pérenniser sa marque et que les marges d'exploitation générées sont significatives et stables.*

*Critères extra-financiers :*

*Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées.*

*Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.*

*Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :*

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement,*

- *gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social*
- *indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.*

*Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité.*

*Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil de notation extra financière développé par le gestionnaire financier, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentées en portefeuille.*

*Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent au minimum 90% des titres en portefeuille.*

*Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner une valeur ne disposant pas d'un score ESG ou étant mal notée en ESG, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur devra être approuvée par ledit Comité.*

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

*Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Grandes Marques ISR M.*

*Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.*

*Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.*

*Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :*

- ***Risque lié à la de gestion discrétionnaire***  
*Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.*
- ***Risque de perte en capital***  
*La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.*
- ***Risque actions***  
*Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.  
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est susceptible d'investir sur des valeurs de petites capitalisations cotées. L'exposition sur les petites capitalisations peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement, plus rapidement et leur cession peut requérir des délais.*
- ***Risque de taux***  
*En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.*

➤ **Risque de crédit**

*Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés ou publics. Les titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. De même, les titres publics sont susceptibles de présenter un risque lié à la dégradation de l'entité émettrice. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.*

➤ **Risque de contrepartie**

*La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

*L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.*

➤ **Risque de change**

*Étant donné que le FCP investit dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.*

*L'exposition du portefeuille au risque de change sera au maximum de 120%.*

➤ **Risque lié aux pays émergents**

*L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.*

*Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.*

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

*L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :*

- *Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.*
- *Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*
- *Le risque de liquidité tel que défini ci-dessous.*
- *Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.*

- *Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.*

➤ **Risque de liquidité**

*Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de la taille de capitalisation de la société. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.*

➤ **Risques en matière de durabilité**

*Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.*

*De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.*

## **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

## **COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « GRANDES MARQUES ISR M »**

### Actions et titres donnant accès au capital

*Le FCP pourra être investi entre 60% et 100% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.*

*Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 95% de l'actif net.*

*Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.*

*Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.*

### Titres de créance et instruments du marché monétaire

*Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe,*

- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,

- obligations souveraines,
- titres de créances négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

*Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.*

*En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.*

#### Actions et parts d'OPC

*Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions*

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) de droit français\*
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) européens ou de droit étrangers\*
- OPC nourriciers

*\*répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers*

*Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société qui lui serait liée.*

#### ➤ **Les instruments dérivés**

*Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :*

##### Nature des marchés d'intervention

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

##### Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autres risques

##### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

##### Nature des instruments utilisés

- Futures
- Options

- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit
- Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Autre nature

*Ces opérations seront réalisées dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque de change, de certains risques, titres...et d'ajuster son exposition au marché.*

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

*La Société de Gestion se réserve la possibilité d'utiliser, dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, d'autres instruments afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des titres intégrant des dérivés.*

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autres risques

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

Nature des instruments utilisés

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Droits et warrants
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN structurés

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

*De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :*

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,*
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,*

- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais peut détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier

Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

Gestion de la trésorerie de l'OPCVM

Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

Obligations

Actions

Titres de créance négociables

Instruments du marché monétaire

• Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations : 15% de l'actif net

• Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations : entre 0 et 15% de l'actif net

• Effets de levier éventuels : Néant.

• Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

• Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

- **Pour le fonds maître « GRANDES MARQUES ISR M »**

### 29 novembre 2021

- AVIVA Investors France devient ABEILLE Asset Management
- Mise à jour des frais courants

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

4 février 2022

- Mise à jour des performances

10 février 2022

- Revue rédaction des commissions de surperformances

- **Pour le fonds nourricier « UFF GRANDES MARQUES ISR A »**

29 novembre 2021

- Mise à jour des frais courants

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

4 février 2022

- Mise à jour des performances

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

3 octobre 2022

- Changement du Commissaire aux Comptes Monsieur Fabien Crégut par Monsieur Mohamed Bennani

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

### Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

### FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « GRANDES MARQUES ISR M », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

#### Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion.		Actif net	1,55% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres) La société de gestion	Néant	Néant
Commission de surperformance			

(1) Le détail des frais de L'OPCVM maître est présenté ci-dessous

#### Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion.		Actif net	0,60% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros TTC à 35,88 euros TTC
	La société de gestion		Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant
Commission de surperformance		Actif net	15% de la performance nette annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI World.

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 2,55% et se décompose comme suit :

- 1,55% de frais de gestion propres au nourricier
- 1,00% de coût induits liés à l'investissement dans le fonds maître.

# Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

*Abeille Asset Management a recours au service d'Ofi Invest Asset Management et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution.*

*Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.*

*Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.*

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

## **CRITÈRES ESG**

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

*Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.*

Abeille Asset Management, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Ofi Invest, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Abeille Asset Management exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés à ses clients. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Abeille Asset Management est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre. Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement et de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).

Abeille Asset Management améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement Abeille Asset Management. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Abeille Asset Management utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Abeille Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Abeille Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com))

#### Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Abeille Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Abeille Asset Management investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Abeille Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

#### Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)). Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Abeille Asset Management et du Groupe Ofi Invest en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Abeille Asset Management a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des

activités des sociétés dont Abeille Asset Management détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial
- la participation aux initiatives de place

### **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Capitalisation pure.

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation.

### **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

### **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

### **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.**

# Rapport d'activité

## **GRANDES MARQUES ISR M - DE ABEILLE ASSET MANAGEMENT** **OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022**

### **ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

*Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits.*

*Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.*

*L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %. Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.*

*Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.*

*Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.*

### **LA POLITIQUE DE GESTION**

*Sur le dernier trimestre calendaire de l'année 2021, les investisseurs étaient positionnés sur le secteur de la technologie, qui regorge d'entreprises qui se développent beaucoup plus rapidement que l'ensemble du marché. Les secteurs de la consommation discrétionnaire ainsi que les biens de consommations étaient aussi favorisés.*

*Après une année 2021 record en termes de performances boursières, le premier trimestre 2022 a véritablement donné le ton pour l'année. À la suite des différents éléments géopolitiques (Guerre en Ukraine, politique zéro-covid en Chine, etc.), les secteurs défensifs ont été privilégiés par le marché. Ainsi, sur les trois premiers trimestres de 2022, les secteurs des services aux collectivités, de la*

*consommation non-cyclique, de la santé et surtout celui de l'énergie ont surperformé les autres secteurs. Ce dernier a vu son poids dans l'indice de référence pratiquement doublé en un an.*

*Au sein du fonds et sur la période, nos positions dans les secteurs de la technologie et de la consommation discrétionnaires, où le gisement de Grandes Marques est le plus élevé, ont été les principaux moteurs de la sous performance au cours de l'année écoulée. Dans le domaine de la Technologie, c'est Paypal qui a pesé, le segment des paiements subissant une forte baisse avec la hausse des taux et les craintes sur la baisse des volumes. Dans la consommation discrétionnaire, le segment automobile a pesé avec la baisse de Mercedes (malgré des résultats excellents) et notre absence du titre Tesla. Dans l'habillement, Nike a subi en Chine la montée des marques domestiques. SONY a aussi pesé du fait d'une compétition accrue de Microsoft dans les jeux et de la baisse du marché des téléphones portables. Les bonnes performances de McDonald's et de San Lorenzo n'ont pas complètement compensé mais ont sensiblement aidé.*

*Par ailleurs, la sous-exposition au secteur de l'énergie dont beaucoup de valeurs ne remplissent pas les critères ESG et ne peuvent donc pas figurer dans le fonds a impacté négativement la performance du fonds. La surexposition sur les financières avec BNP, Bank of America, et Unicredit a aussi apporté son lot de déceptions. Malgré la hausse des taux des banques centrales, les banques ont été délaissées par le marché face aux craintes de récession. Au sein du secteur des télécommunications, l'absence de positions dans Netflix et Meta a contribué positivement mais Cellnex, délaissé au regard de la hausse des taux, et S4 dans la publicité digitale ont pesé négativement. Dans le segment industriel, KION a fortement baissé avec des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et l'inflation des coûts qu'il n'a pas pu transmettre suffisamment rapidement dans ses prix de vente.*

*A l'opposé, sur la même période, les secteurs qui nous ont été favorables sont celui de la Santé avec les bonnes performances de Merck, Novartis et Eli Lilly. Notre sous-pondération sur l'immobilier a également contribué positivement.*

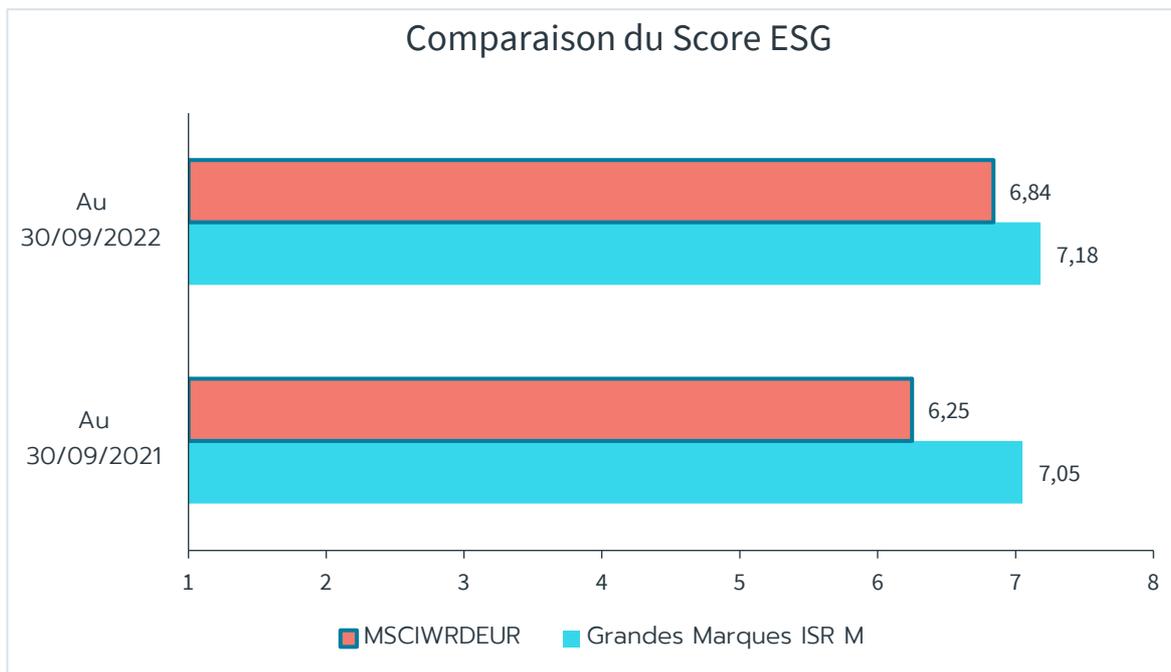
*Alors que l'année tire à sa fin, les États-Unis sont confrontés à des incertitudes, notamment une élection de mi-mandat en novembre, une politique de la FED de plus en plus restrictive, des résultats d'entreprises potentiellement impactés par la hausse de leurs coûts. Si nous assistons à un pivot de la FED en 2023, cela peut ouvrir la voie à un rebond des cours boursiers et notamment des valeurs de croissance et de qualité qui regroupent beaucoup de Grandes Marques ayant sous-performé en 2022.*

## **Performances**

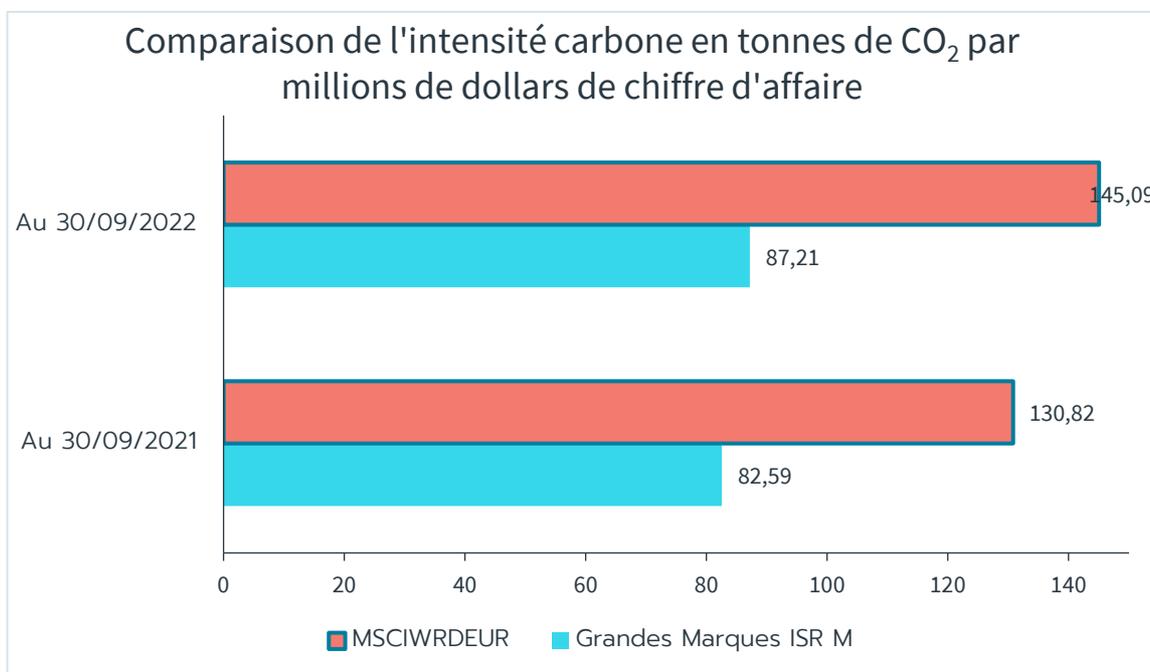
Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -12,72% contre -11,36% pour le fonds maître sur 12 mois contre -4,92% l'indice de référence du fonds maître.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

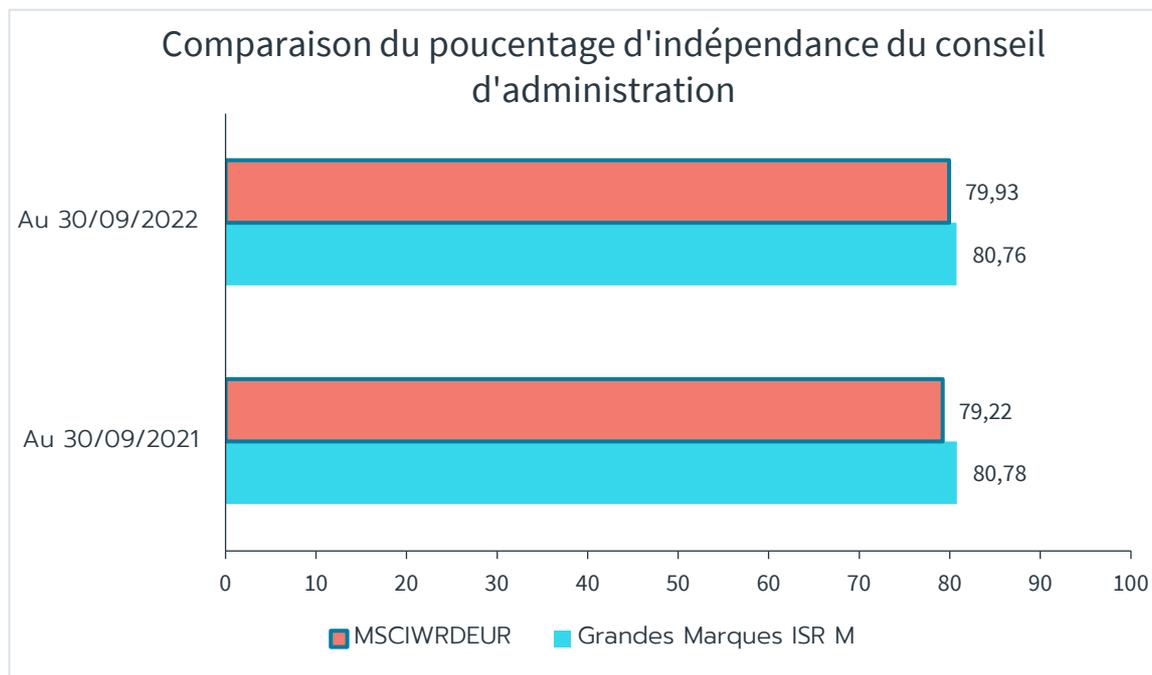
MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



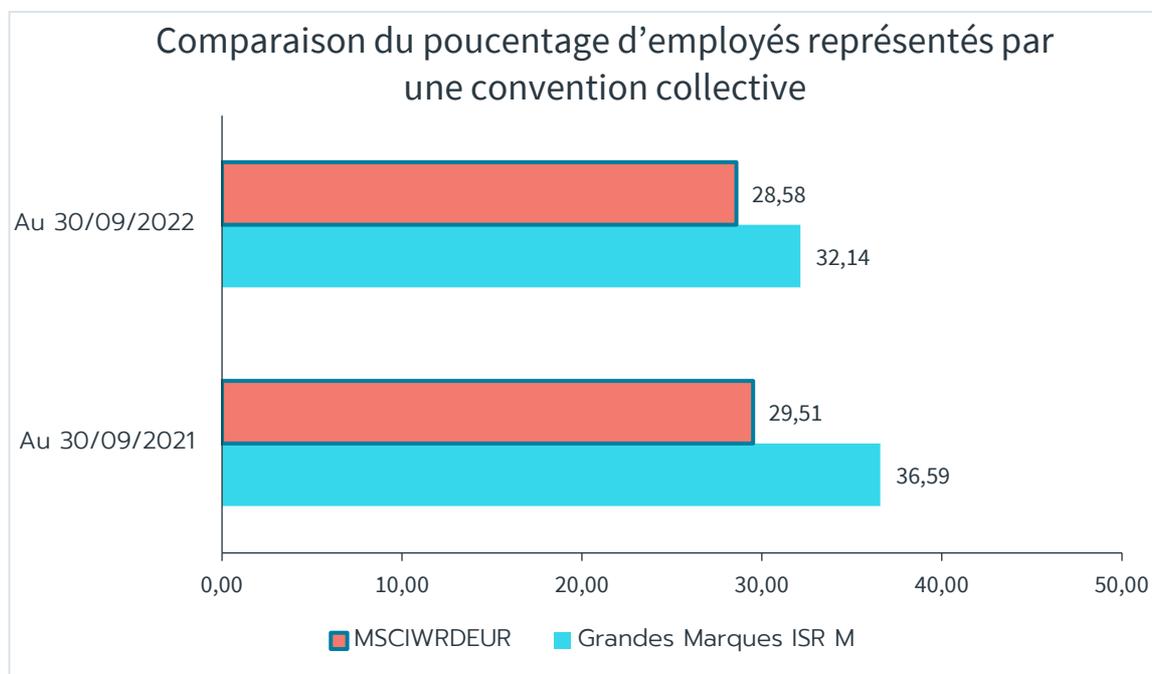
Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2



Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre de l'indépendance du conseil d'administration du fonds et de l'univers



Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre du nombre d'employés représentés par une convention collective du fonds et de l'univers.



# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 147 63 67 00

Fax: +33 (0) 147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **UFF GRANDES MARQUES ISRA**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF GRANDES MARQUES ISR A** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 janvier 2023

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

**Mohamed BENNANI**  
Associé

**BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR**

	<b>30/09/2022</b>	<b>30/09/2021</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>99 667 113,67</b>	<b>107 528 581,15</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>99 667 113,67</b>	<b>107 528 581,15</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>189 636,23</b>	<b>134 573,94</b>
Liquidités	189 636,23	134 573,94
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>99 856 749,90</b>	<b>107 663 155,09</b>

## BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	99 544 129,74	107 454 703,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 919 373,44	1 585 195,29
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 741 156,80	-1 516 784,18
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>99 722 346,38</b>	<b>107 523 115,00</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>134 403,52</b>	<b>140 040,09</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	134 403,52	140 040,09
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>99 856 749,90</b>	<b>107 663 155,09</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	901,98	574,17
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>901,98</b>	<b>574,17</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-901,98</b>	<b>-574,17</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 662 980,85	1 443 938,10
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 663 882,83</b>	<b>-1 444 512,27</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-77 273,97	-72 271,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 741 156,80</b>	<b>-1 516 784,18</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013192481 - UFF GRANDES MARQUES ISR A : Taux de frais maximum de 1,55% TTC

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts UFF GRANDES MARQUES ISR A	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>107 523 115,00</b>	<b>74 497 306,40</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	14 082 739,89	18 404 024,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 793 984,85	-7 778 967,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 812 909,01	1 522 177,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-1 656,00	-2 148,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-14 236 893,84	22 325 233,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>17 805 348,46</i>	<i>32 042 242,30</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-32 042 242,30</i>	<i>-9 717 008,52</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 663 882,83	-1 444 512,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>99 722 346,38</b>	<b>107 523 115,00</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	134 403,52
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>134 403,52</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-134 403,52</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	96 250,0945	14 082 739,89
Parts rachetées durant l'exercice	-51 541,2832	-7 793 984,85
Solde net des souscriptions/rachats	44 708,8113	6 288 755,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	759 072,9420	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 662 980,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			99 667 113,67
	FR0011439157	GRANDES MARQUES ISR M	99 667 113,67
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>99 667 113,67</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 741 156,80	-1 516 784,18
<b>Total</b>	<b>-1 741 156,80</b>	<b>-1 516 784,18</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 741 156,80	-1 516 784,18
<b>Total</b>	<b>-1 741 156,80</b>	<b>-1 516 784,18</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 919 373,44	1 585 195,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 919 373,44</b>	<b>1 585 195,29</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 919 373,44	1 585 195,29
<b>Total</b>	<b>1 919 373,44</b>	<b>1 585 195,29</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	72 219 111,33	61 823 460,66	74 497 306,40	107 523 115,00	99 722 346,38
Nombre de titres	588 312,9938	547 875,8175	636 336,9137	714 364,1307	759 072,9420
Valeur liquidative unitaire	122,75	112,84	117,07	150,51	131,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,80	1,19	0,64	2,21	2,52
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,88	-1,75	-1,74	-2,12	-2,29

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
GRANDES MARQUES ISR M	EUR	60 096,1818	99 667 113,67	99,94
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>99 667 113,67</b>	<b>99,94</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>99 667 113,67</b>	<b>99,94</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>99 667 113,67</b>	<b>99,94</b>
<b>Dettes</b>			<b>-134 403,52</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>189 636,23</b>	<b>0,19</b>
<b>Actif net</b>			<b>99 722 346,38</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts UFF GRANDES MARQUES ISR A</b>	<b>EUR</b>	<b>759 072,9420</b>	<b>131,37</b>
--	------------	---------------------	---------------

# GRANDES MARQUES **ISR M**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

## RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

**Myria** Asset Management  
GROUPE UFF

**MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS  
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

# SOMMAIRE

<b>Acteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...</b>	<b>4</b>
<b>Autres informations.....</b>	<b>13</b>
<b>Rapport d'activité de l'OPCVM Maître " GRANDES MARQUES ISR M " .....</b>	<b>15</b>
<b>Commentaire ISR.....</b>	<b>19</b>
<b>Rapport certifié du commissaire aux comptes .....</b>	<b>21</b>

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

# Acteurs

## **Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT**

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421  
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039  
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

## **Gestionnaire financier par délégation : Abeille Asset Management**

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 26 novembre 1997  
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
Siège social : 14, rue Roquépine – 75008 PARIS - FRANCE

## **Dépositaire : CACEIS Bank**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722  
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration**

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros  
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481  
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge  
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

## **Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed Bennani**

26, rue Cambacérès 75008 PARIS - FRANCE

# Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

**FORME JURIDIQUE** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

**FONDS MULTI-PARTS** : Non

**CODE ISIN** : FR0011439157

**CLASSIFICATION** : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

**AFFECTATION DES RÉSULTATS** : Capitalisation et/ou distribution

## **OBJECTIF DE GESTION**

L'objectif de gestion du FCP vise à réaliser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, une performance (diminuée des frais de gestion financière) supérieure à l'indicateur de référence MSCI World en s'exposant aux grandes marques internationales reconnues, au moyen d'une gestion discrétionnaire active et d'une exposition aux marchés actions de toutes zones géographiques et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

## **INDICATEUR DE RÉFÉRENCE**

L'indicateur de référence du FCP est l'indice MSCI World (cours de clôture, dividendes réinvestis), constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés, libellé en euro. Cet indice est calculé et publié par la société MSCI Inc.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation de sa gestion. La composition de l'actif du FCP peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence.

Cet indice est administré par MSCI limited et des informations complémentaires sont disponibles sur le site : [www.msci.com](http://www.msci.com)

*L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.*

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promue par le fonds.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT**

La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

Le portefeuille sera exposé entre 60% et 120% de l'actif net aux marchés d'actions de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Le portefeuille sera investi sur les actions de grandes marques internationales reconnues comme appartenant à des sociétés cotées sur les marchés.

Le portefeuille du FCP pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP sera investi dans des titres libellés en toutes devises. Le FCP est exposé au risque de change dans la limite de 120% de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

#### Critères financiers :

L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation. Aucune décision d'investissement n'est en effet réalisée sans l'appui de solides arguments de valorisation.

Les gérants se considèrent comme des investisseurs de long terme. Lorsqu'ils s'intéressent à un titre, ils ne cherchent pas de catalyseur à court terme, mais considèrent la valorisation du titre dans la perspective de bénéficier d'une appréciation à moyen terme.

La sélection de titres au sein du fonds reflète les convictions les plus fortes du gérant qui les exprime par le biais de la pondération des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement ainsi déterminé, le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant:

- le mode de sélection des titres privilégie tout d'abord les caractéristiques propres de chaque titre et non celles du secteur ou du pays dans lesquels l'entreprise intervient,
- pour chacun des titres ainsi sélectionnés, la gestion apprécie enfin leur potentiel de valorisation, les perspectives de croissance de la société émettrice, la qualité de son management et de sa communication financière, ainsi que la négociabilité du titre sur le marché.

L'univers d'investissement de ce FCP est celui des grandes marques, à savoir d'entreprises bénéficiant d'une notoriété excédant leur propre secteur d'activité et jouissant auprès du grand public, dans leur marché d'origine ou de manière globale pour des marques de dimension internationale, d'une bonne image, la marque étant de ce fait susceptible à elle-seule d'influencer le comportement d'achat des consommateurs.

L'identification de l'univers d'investissement du fonds repose sur les analyses conduites au sein d'Aviva Investors France, lesquelles pourront s'appuyer, pour la détermination des titres sujets desdites analyses, sur les différents classements effectués et disponibles pour le public (ici entendus comme les classements publiés dans la presse - palmarès L'expansion,... - ou effectués par des cabinets indépendants – BrandZ, Interband, ...- et accessibles à tous).

En toute hypothèse, la sélection d'une entreprise au sein de l'univers d'investissement du fonds suppose que l'activité de l'entreprise s'appuie sur des actifs réels (usines, force commerciale), que ladite entreprise réalise des investissements (recherche et développement, communication) pour pérenniser sa marque et que les marges d'exploitation générées sont significatives et stables.

#### Critères extra-financiers :

Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont écartées.

Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement,
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil de notation extra financière développé par le gestionnaire financier, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent au minimum 90% des titres en portefeuille.

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner une valeur ne disposant pas d'un score ESG ou étant mal notée en ESG, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. Le cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur devra être approuvée par ledit Comité.

### **PROFIL DE RISQUE DU FCP**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion.

Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

#### ➤ **Risque lié à la de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, produits de taux) et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

#### ➤ **Risque de perte en capital**

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué.

#### ➤ **Risque actions**

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est susceptible d'investir sur des valeurs de petites capitalisations cotées. L'exposition sur les petites capitalisations peut faire baisser la valeur liquidative plus fortement, plus rapidement et leur cession peut requérir des délais.

#### ➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

#### ➤ **Risque de crédit**

Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances ou obligations émis par des émetteurs privés ou publics. Les titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. De même, les titres publics sont susceptibles de présenter un risque lié à la dégradation de l'entité émettrice. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés**

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP investit dans des titres ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur sera exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

L'exposition du portefeuille au risque de change sera au maximum de 120%.

➤ **Risque lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de l'OPCVM.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont :

- Le risque de crédit : Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.
- Le risque de contrepartie dans la mesure où la société de gestion met en œuvre des échanges de collatéral et où l'OPCVM peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- Le risque de liquidité tel que défini ci-dessous.
- Le risque juridique en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.
- Le risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie : La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par l'investissement des espèces reçues en garantie.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans

s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

➤ **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de la taille de capitalisation de la société. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**COMPOSITION DE L'ACTIF**

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP pourra être investi entre 60% et 100% de son actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 95% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité, d'émetteurs relevant de toutes tailles de capitalisations et de toutes zones géographiques, dont les marchés des pays émergents sans limitation. Les titres détenus pourront être libellés en euro ou en autres devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 40% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe,

- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,
- titres de créances négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif en parts ou actions

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatif) de droit français\*
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) européens ou de droit étrangers\*
- OPC nourriciers

\*répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou une société qui lui serait liée.

#### ➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

##### Nature des marchés d'intervention

- Marchés réglementés
- Marchés organisés
- Marchés de gré à gré

##### Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autres risques

##### Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autres risques

##### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Autre nature

Ces opérations seront réalisées dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque de change, de certains risques, titres...et d'ajuster son exposition au marché.

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

La Société de Gestion se réserve la possibilité d'utiliser, dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, d'autres instruments afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des titres intégrant des dérivés.

Risques sur lesquels le Fonds peut intervenir

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autres risques

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

Nature des instruments utilisés

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Droits et warrants
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN structurés

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises,
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

➤ **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts, mais peut détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations
  - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier

- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions
  - Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
  - Optimisation des revenus de l'OPCVM
- Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations
  - Obligations
  - Actions
  - Titres de créance négociables
  - Instruments du marché monétaire
- Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations : 15% de l'actif net
- Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations : entre 0 et 15% de l'actif net
- Effets de levier éventuels : Néant.
- Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».
- Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

## **CHANGEMENTS INTERVENUS**

### 29 novembre 2021

- AVIVA Investors France devient ABEILLE Asset Management
- Mise à jour des frais courants

### 3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

### 4 février 2022

- Mise à jour des performances

### 10 février 2022

- Revue rédaction des commissions de surperformances

## **CHANGEMENTS ENVISAGÉS**

### 3 octobre 2022

- Changement du Commissaire aux Comptes Monsieur Fabien Crégut par Monsieur Mohamed Bennani

## **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION**

### Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

**Éléments qualitatifs :**

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

**Éléments quantitatifs :**

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

**FRAIS**

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	0,60 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 35,88 euros TTC (selon le pays de transaction)
	La société de gestion		Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant
Commissions de surperformance		Actif net	15% de la performance nette annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI World

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 1,00%.

# Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

## **EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

## **LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES**

**Abeille Asset Management a recours au service d'Ofi Invest Asset Management** et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution.

Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF.

## **CRITÈRES ESG**

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

*Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.*

Abeille Asset Management, dénomination sous laquelle sont regroupées l'ensemble des entités de gestion d'actifs du Groupe Ofi Invest, est acteur du développement et de la promotion ISR en tant que signataire fondateur des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), membre fondateur des Principes pour une assurance responsable (PSI) et en participant à la promotion du Carbon Disclosure Project.

Dans le cadre de sa politique d'investissement, Abeille Asset Management exclut de façon systématique certains secteurs comme celui lié à la fabrication ou le commerce d'armes controversées et l'industrie du tabac pour tous les fonds dédiés à ses clients. Le désinvestissement graduel relatif au tabac fut introduit en 2017 car le groupe d'assurance a estimé que soutenir cette industrie par le biais de ses investissements était incompatible avec ses valeurs d'assureur responsable.

Plus largement, Abeille Asset Management est responsable de l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion pour les actifs sous gestion entrant dans son périmètre. Cette intégration s'effectue à différents niveaux, notamment par :

- La mise à disposition d'analyse ESG auprès des gérants
- Le déploiement d'une politique actionnariale responsable par le biais d'une activité d'engagement et de vote et le soutien de l'équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI).

Abeille Asset Management améliore la prise en compte des risques et opportunités associés à ces facteurs au moment de la décision d'investissement. Cela nous permet d'anticiper, voire de diminuer les risques relatifs à ces investissements.

La prise en compte des considérations ESG intervient à chaque étape du processus d'investissement Abeille Asset Management. Ce dernier tient compte de l'environnement de marché, des tendances sectorielles, et des spécificités propres à chaque classe d'actifs.

L'intégration des facteurs ESG dans le processus de gestion financière se fait via le fournisseur MSCI ESG Research, dont les données sont mises à disposition de la gestion via l'outil front-to-back Aladdin BRS. Abeille Asset Management utilise également sa recherche interne ESG, l'expertise de son équipe dédiée Global Responsible Investment (GRI), des recherches commissionnées auprès d'organismes indépendants ainsi que des rapports issus d'organisations non gouvernementales afin de dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG sur les entreprises ou secteurs d'activités dans lesquels elle investit.

Abeille Asset Management a plus spécifiquement développé une gamme de produits financiers ISR labellisés.

Toutes informations complémentaires sur l'approche ISR d'Abeille Asset Management, les fonds ISR dont elle assure la gestion ou, plus généralement, sur les procédures par elle appliquées sont accessibles via le site internet de la société de gestion (accessible via le lien [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com))

#### Politique de vote

En tant qu'investisseur de long terme, le statut d'Abeille Asset Management s'apparente, pour les entreprises dans lesquelles Abeille Asset Management investit, à celui d'un partenaire avec lequel elles discutent régulièrement de leur situation, des évolutions qu'elles entendent conduire et des politiques qu'elles mettent en place ; ces discussions sont notamment l'occasion d'évoquer l'ensemble des thématiques associées au développement durable et à la responsabilité sociétale des entreprises afin d'orienter leur mode de fonctionnement vers des pratiques conformes aux principes ESG.

Cet engagement d'Abeille Asset Management trouve également sa traduction dans la politique de vote aux assemblées des entreprises, politique dont les principes sont rappelés sur le site internet de la société de gestion ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)).

Notre équipe GRI coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Nos équipes de gestion en France prennent le relais et animent cette activité aux niveaux local et européen.

Dans le cas où la collaboration de l'équipe GRI avec une entreprise sur des critères ESG échoue, elle peut choisir -en dernier recours- de suspendre tout investissement dans cette entreprise.

#### Rapport ESG et Climat

Vous pouvez consulter le rapport ESG et Climat sur notre site internet : ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)). Les éléments d'information qui sont présentés dans ce rapport illustrent les engagements et réalisations d'Abeille Asset Management et du Groupe Ofi Invest en matière d'accompagnement de la transition énergétique à travers des exemples tangibles comme l'intégration des critères ESG dans le processus de gestion et la mesure de l'empreinte carbone, disponible dans les rapports mensuels des fonds.

Abeille Asset Management a intégré aux outils d'analyse des critères ESG existants des modules spécifiques dédiés à la prise en compte du risque climatique. L'outil d'évaluation de l'intensité carbone est utilisé pour évaluer ce risque. Il établit un indice d'exposition fondé sur l'intensité carbone des

activités des sociétés dont Abeille Asset Management détient des titres, la part de leurs opérations soumises à des réglementations carbone strictes et la qualité des procédés de management du risque carbone qu'elles ont mis en œuvre.

Depuis 2017, l'intensité carbone de chaque fonds est affichée sur le document de reporting mensuel, permettant ainsi aux investisseurs de comparer la performance carbone du fonds par rapport à son indice de référence et suivre son évolution dans le temps.

Notre démarche d'investisseur responsable repose sur trois axes stratégiques :

- l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- l'engagement actionnarial
- la participation aux initiatives de place

### **POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

### **RÈGLES D'INVESTISSEMENT**

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

### **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE**

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

### **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION (SFTR) : Néant.**

# Rapport d'activité de l'OPCVM maître

## « GRANDES MARQUES ISR M »

**GRANDES MARQUES ISR M - DE ABEILLE ASSET MANAGEMENT**  
**OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022**

### **ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits.

Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %. Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

### **LA POLITIQUE DE GESTION**

Sur le dernier trimestre calendaire de l'année 2021, les investisseurs étaient positionnés sur le secteur de la technologie, qui regorge d'entreprises qui se développent beaucoup plus rapidement que l'ensemble du marché. Les secteurs de la consommation discrétionnaire ainsi que les biens de consommations étaient aussi favorisés.

Après une année 2021 record en termes de performances boursières, le premier trimestre 2022 a véritablement donné le ton pour l'année. À la suite des différents éléments géopolitiques (Guerre en

Ukraine, politique zéro-covid en Chine, etc.), les secteurs défensifs ont été privilégiés par le marché. Ainsi, sur les trois premiers trimestres de 2022, les secteurs des services aux collectivités, de la consommation non-cyclique, de la santé et surtout celui de l'énergie ont surperformé les autres secteurs. Ce dernier a vu son poids dans l'indice de référence pratiquement doublé en un an.

Au sein du fonds et sur la période, nos positions dans les secteurs de la technologie et de la consommation discrétionnaires, où le gisement de Grandes Marques est le plus élevé, ont été les principaux moteurs de la sous performance au cours de l'année écoulée. Dans le domaine de la Technologie, c'est Paypal qui a pesé, le segment des paiements subissant une forte baisse avec la hausse des taux et les craintes sur la baisse des volumes. Dans la consommation discrétionnaire, le segment automobile a pesé avec la baisse de Mercedes (malgré des résultats excellents) et notre absence du titre Tesla. Dans l'habillement, Nike a subi en Chine la montée des marques domestiques. SONY a aussi pesé du fait d'une compétition accrue de Microsoft dans les jeux et de la baisse du marché des téléphones portables. Les bonnes performances de McDonald's et de San Lorenzo n'ont pas complètement compensé mais ont sensiblement aidé.

Par ailleurs, la sous-exposition au secteur de l'énergie dont beaucoup de valeurs ne remplissent pas les critères ESG et ne peuvent donc pas figurer dans le fonds a impacté négativement la performance du fonds. La surexposition sur les financières avec BNP, Bank of America, et Unicredit a aussi apporté son lot de déceptions. Malgré la hausse des taux des banques centrales, les banques ont été délaissées par le marché face aux craintes de récession. Au sein du secteur des télécommunications, l'absence de positions dans Netflix et Meta a contribué positivement mais Cellnex, délaissé au regard de la hausse des taux, et S4 dans la publicité digitale ont pesé négativement. Dans le segment industriel, KION a fortement baissé avec des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement et l'inflation des coûts qu'il n'a pas pu transmettre suffisamment rapidement dans ses prix de vente.

A l'opposé, sur la même période, les secteurs qui nous ont été favorables sont celui de la Santé avec les bonnes performances de Merck, Novartis et Eli Lilly. Notre sous-pondération sur l'immobilier a également contribué positivement.

Alors que l'année tire à sa fin, les États-Unis sont confrontés à des incertitudes, notamment une élection de mi-mandat en novembre, une politique de la FED de plus en plus restrictive, des résultats d'entreprises potentiellement impactés par la hausse de leurs coûts. Si nous assistons à un pivot de la FED en 2023, cela peut ouvrir la voie à un rebond des cours boursiers et notamment des valeurs de croissance et de qualité qui regroupent beaucoup de Grandes Marques ayant sous-performé en 2022.

## **Performances**

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -11,36% sur 12 mois contre -4,92% pour son indice de référence.

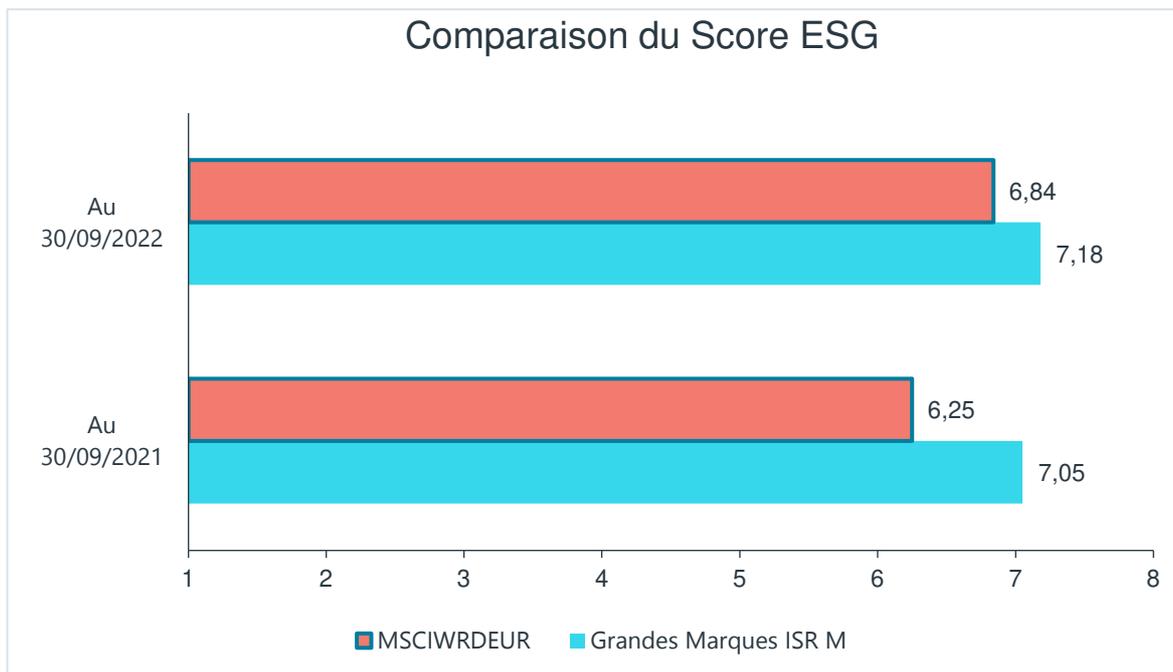
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## Principaux mouvements de GRANDES MARQUES ISR M

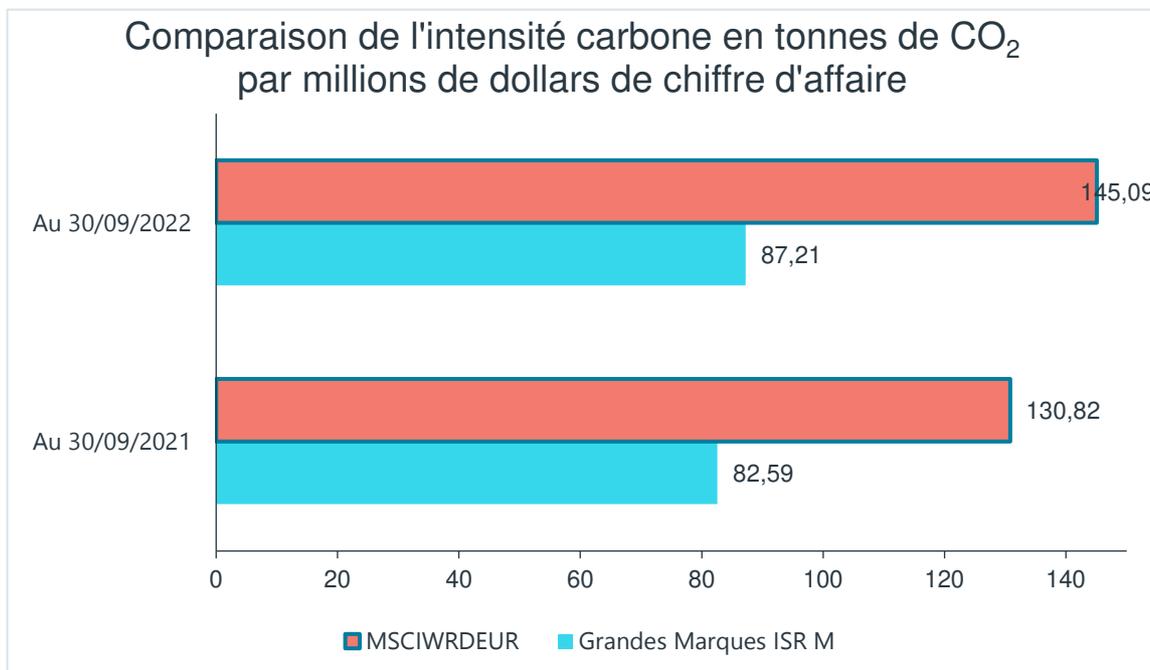
Achats		
Date	Nom	Montant en €
06/04/2022	US0605051046/BANK OF AMERICA CORP	3 279 866.27
17/02/2022	NL0011585146/FERRARI NV	1 851 913.52
16/05/2022	US5324571083/ELI LILLY & CO	1 647 396.62
16/05/2022	US00287Y1091/ABBVIE INC-WHEN ISSU	1 489 527.01
30/11/2021	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	1 471 660.32
29/04/2022	US33616C1009/FIRST REPUBLIC BANK	1 404 092.74
03/12/2021	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	1 392 303.60
13/12/2021	DE0007100000/DAIMLER AG	1 383 147.37
24/03/2022	US0378331005/APPLE INC	1 333 148.67
22/06/2022	US00206R1023/AT AND T INC	1 233 672.62
27/05/2022	US5738741041/MARVELL TECHNOLO	1 144 419.86
31/01/2022	IT0005239360/UNICREDIT SPA	1 120 309.00
05/11/2021	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	1 010 788.66
23/03/2022	US0378331005/APPLE INC	938 560.34
17/03/2022	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	896 614.68
15/06/2022	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	893 360.16
04/02/2022	IT0005239360/UNICREDIT SPA	884 999.65
20/12/2021	DE000DTR0CK8/DAIMLER TRUCK HO	877 324.20
08/06/2022	CH0210483332/CIE FIN RICHEMONT N	817 514.95
12/11/2021	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	766 757.68

Ventes		
Date	Nom	Montant en €
12/11/2021	US0378331005/APPLE INC	5 228 887.87
16/05/2022	US4781601046/JOHNSON & JOHNSON	2 112 490.42
06/12/2021	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	1 851 625.72
01/12/2021	FR0000130577/PUBLICIS GROUPE SA	1 800 875.85
09/06/2022	US4370761029/HOME DEPOT	1 577 359.06
09/06/2022	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	1 555 108.50
08/06/2022	US2172041061/COPART	1 505 391.72
03/05/2022	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	1 412 111.96
22/06/2022	IT0005239360/UNICREDIT SPA	1 386 814.79
17/02/2022	FR0000051732/ATOS SE	1 242 778.18
31/01/2022	DE000DTR0CK8/DAIMLER TRUCK HO	1 191 084.16
23/03/2022	US4581401001/INTEL CORP	1 142 725.94
01/06/2022	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	1 057 801.68
20/12/2021	DE0005190003/BMW	915 127.04
16/05/2022	US28176E1082/EDWARDS LIFESCIENCES	907 995.13
22/06/2022	CH0012005267/NOVARTIS AG-REG	869 329.20
26/11/2021	DE0007100000/DAIMLER AG	811 833.13
04/10/2021	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	802 665.48
08/06/2022	CH0012005267/NOVARTIS AG-REG	762 877.37
13/12/2021	FR0000127771/MIVENDI	746 871.50
13/12/2021	FR0000127771/MIVENDI	746 128.59
08/04/2022	FR0010815589/AVIVA I.CT EUR. C4D	743 379.28
04/02/2022	FR0000120321/L'OREAL	709 225.89
14/06/2022	US4370761029/HOME DEPOT	706 488.86
26/11/2021	DE0007100000/DAIMLER AG	692 849.64

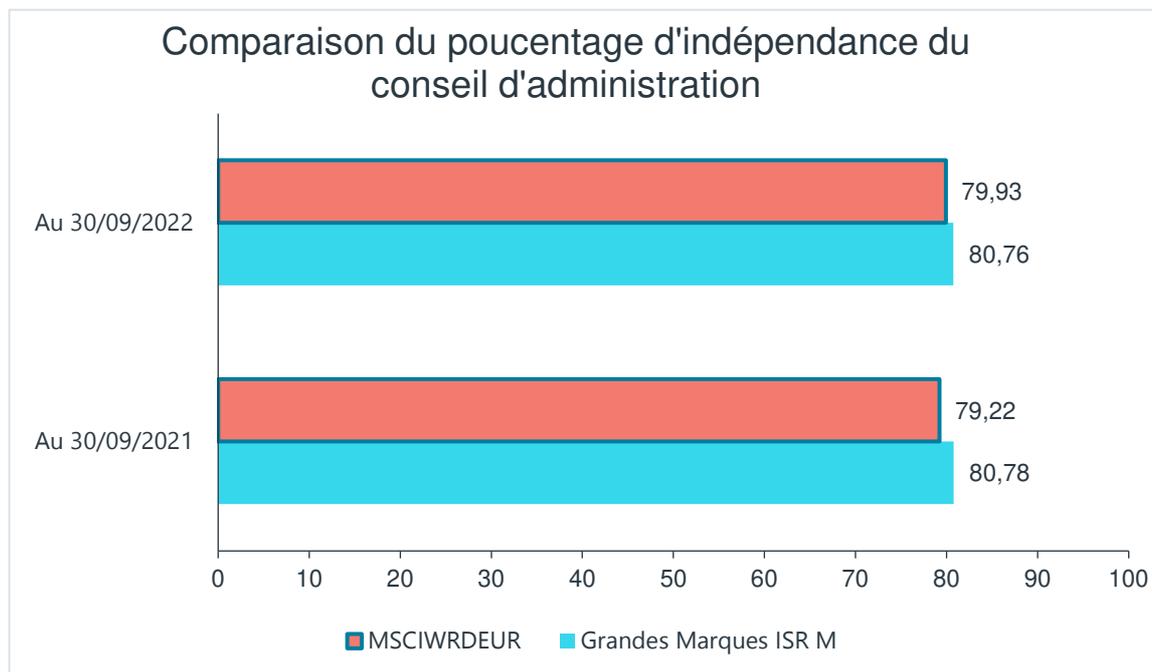
MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 30 septembre, comme suit :



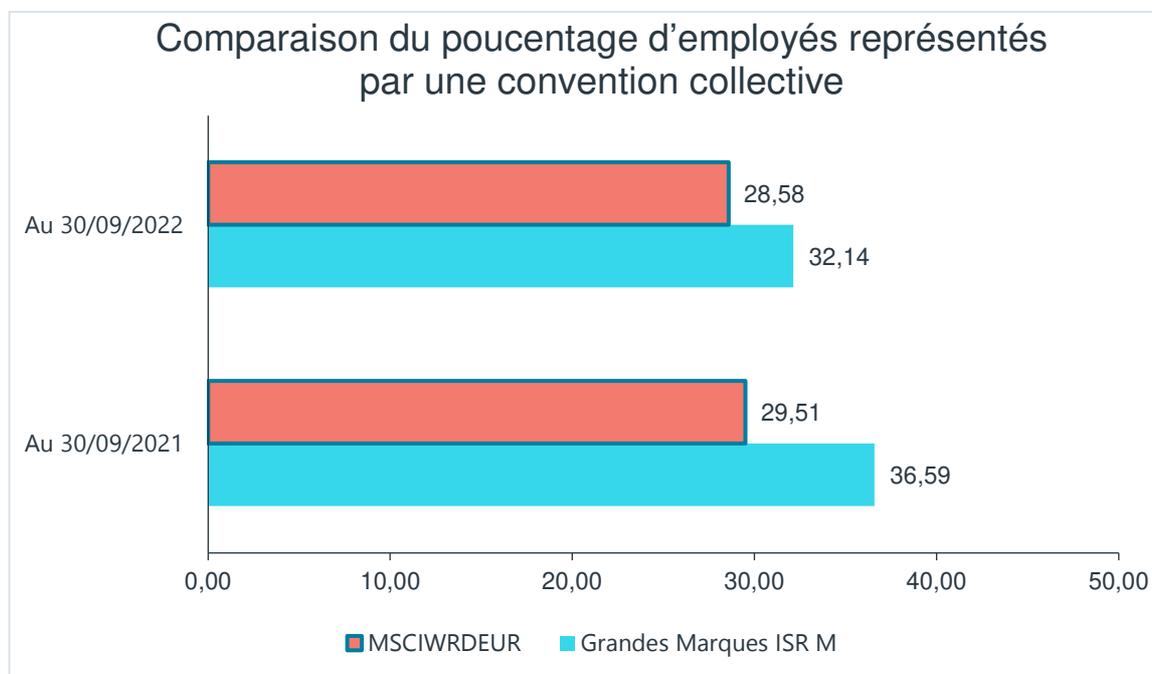
Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 30 septembre sur les 2 dernières années pour l'intensité scope 1 & 2



Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre de l'indépendance du conseil d'administration du fonds et de l'univers



Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur 2 ans au 30 septembre du nombre d'employés représentés par une convention collective du fonds et de l'univers.



# Rapport certifié du commissaire aux comptes



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 147 63 67 00

Fax: +33 (0) 147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **GRANDES MARQUES ISR M**

### **FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

*Régi par le livre II du Code monétaire et financier*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

## Aux porteurs de parts,

### 1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **GRANDES MARQUES ISR M** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

### 2. FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### 3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## 5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## 6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 janvier 2023

**RSM PARIS**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mohamed BENNANI", written over a horizontal line.

**Mohamed BENNANI**  
Associé

## BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>122 236 944,47</b>	<b>139 297 338,74</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>118 941 777,77</b>	<b>137 667 512,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	118 941 777,77	137 667 512,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 295 166,70</b>	<b>1 629 826,74</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 295 166,70	1 629 826,74
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>129 188,41</b>	<b>2 213 408,10</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	129 188,41	2 213 408,10
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 916 058,46</b>	<b>667 406,72</b>
Liquidités	2 916 058,46	667 406,72
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>125 282 191,34</b>	<b>142 178 153,56</b>

## BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	115 135 102,43	130 722 648,88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	7 533 380,88	7 036 164,39
Résultat de l'exercice (a,b)	2 547 592,16	847 050,65
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>125 216 075,47</b>	<b>138 605 863,92</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>65 755,68</b>	<b>3 541 591,30</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	65 755,68	3 541 591,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>360,19</b>	<b>30 698,34</b>
Concours bancaires courants	360,19	30 698,34
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>125 282 191,34</b>	<b>142 178 153,56</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 734,25	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 345 553,24	1 637 813,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	1 901,78
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>3 354 287,49</b>	<b>1 639 715,61</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	55,82
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 662,93	2 772,84
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>5 662,93</b>	<b>2 828,66</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>3 348 624,56</b>	<b>1 636 886,95</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	820 671,28	804 859,20
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>2 527 953,28</b>	<b>832 027,75</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	19 638,88	15 022,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>2 547 592,16</b>	<b>847 050,65</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 0,60 % TTC de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,60% TTC à partir du 10/09/2019.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0.50% TTC du 01/10/2018 au 09/09/2019.

## Commission de surperformance

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée au taux de 15% TTC appliqué sur la différence entre l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé la performance de l'indice de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM en cas de performance positive et supérieure à l'indicateur de référence sur une période de référence correspondant à l'exercice du fonds ou de deux exercices successifs si la durée du premier est inférieure à 12 mois.

Si sur une période de référence donnée, la performance du FCP calculée coupons réinvestis s'avère inférieure ou égale à la performance de l'indicateur de référence ou si la performance du fonds est négative, la période de référence sera prolongée de la durée du nouvel exercice.

La commission de surperformance est provisionnée s'il y a lieu, à chaque calcul de la valeur liquidative. L'ajustement de la provision entre deux valeurs liquidatives sera effectué par dotation ou reprise. Les reprises de provision seront plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

La commission de surperformance sera payée annuellement au terme de chaque période de référence, le premier prélèvement intervenant au plus tôt le 1er octobre 2020.

Les frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. La provision de surperformance afférente à des parts présentées au rachat est acquise à la société de gestion et payée après certification des comptes de l'exercice par le commissaire aux comptes.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts GRANDES MARQUES ISR M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>138 605 863,92</b>	<b>98 283 915,48</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 345 963,85	23 184 909,98
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 043 230,34	-14 267 316,28
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 870 953,47	9 700 732,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 620 604,80	-1 185 145,85
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	51 356,42	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-594 682,27	-565 220,26
Différences de change	12 506 999,34	528 605,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-36 434 497,40	22 093 354,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 440 388,47</i>	<i>33 994 108,93</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-33 994 108,93</i>	<i>-11 900 754,10</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 527 953,28	832 027,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>125 216 075,47</b>	<b>138 605 863,92</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 916 058,46	2,33
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,19	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 916 058,46	2,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	360,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	83 838 078,33	66,95	8 382 479,51	6,69	3 030 099,12	2,42	416 623,91	0,33
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	58 171,09	0,05	45 135,42	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 665 836,69	2,13	157 709,73	0,13	41 384,32	0,03	51 127,72	0,04
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	129 188,41
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>129 188,41</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	65 381,77
	Frais de gestion variable	373,91
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>65 755,68</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>63 432,73</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	6 770,0000	12 345 963,85
Parts rachetées durant l'exercice	-5 350,0000	-10 043 230,34
Solde net des souscriptions/rachats	1 420,0000	2 302 733,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	75 501,1497	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	820 298,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	373,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			3 295 166,70
Instruments financiers à terme	FR0010815589	AVIVA ISR COURT TERME C 4DEC	3 295 166,70
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>3 295 166,70</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 547 592,16	847 050,65
<b>Total</b>	<b>2 547 592,16</b>	<b>847 050,65</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 547 592,16	847 050,65
<b>Total</b>	<b>2 547 592,16</b>	<b>847 050,65</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 533 380,88	7 036 164,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>7 533 380,88</b>	<b>7 036 164,39</b>

	30/09/2022	30/09/2021
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 533 380,88	7 036 164,39
<b>Total</b>	<b>7 533 380,88</b>	<b>7 036 164,39</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	101 723 392,24	86 358 903,27	98 283 915,48	138 605 863,92	125 216 075,47
Nombre de titres	69 856,1497	63 513,1497	68 598,1497	74 081,1497	75 501,1497
Valeur liquidative unitaire	1 456,18	1 359,70	1 432,74	1 871,00	1 658,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,64	-95,19	-18,18	94,97	99,77
Capitalisation unitaire sur résultat	23,49	17,79	4,76	11,43	33,74

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	36 480	828 460,80	0,66
KION GROUP AG	EUR	21 530	426 616,95	0,34
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	34 761	1 819 738,35	1,45
NOVEM GROUP GMBH	EUR	31 007	183 561,44	0,15
SAP SE	EUR	22 090	1 858 210,80	1,48
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>5 116 588,34</b>	<b>4,08</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	28 956	1 353 548,22	1,08
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 353 548,22</b>	<b>1,08</b>
<b>BERMUDES</b>				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	12 192	1 801 554,61	1,44
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>1 801 554,61</b>	<b>1,44</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CELLNEX TELECOM SA	EUR	42 706	1 357 623,74	1,09
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 357 623,74</b>	<b>1,09</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ABBVIE	USD	9 968	1 365 107,43	1,09
ALPHABET- A	USD	22 260	2 172 621,43	1,74
ALPHABET-C-	USD	13 760	1 350 024,49	1,08
AMAZON.COM INC	USD	19 247	2 219 296,94	1,77
AMERICAN EXPRESS CO COM	USD	14 115	1 943 116,99	1,55
AMERICAN TOWER CORP	USD	12 204	2 673 672,24	2,14
APPLE INC	USD	41 753	5 888 025,10	4,70
AT AND T INC	USD	105 667	1 654 012,02	1,32
BANK OF AMERICA CORP	USD	104 770	3 228 626,53	2,58
BLACKROCK CL.A	USD	1 860	1 044 408,98	0,84
CONOCOPHILLIPS	USD	18 212	1 901 853,14	1,52
CVS HEALTH CORP	USD	36 880	3 589 026,12	2,86
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	6 409	540 383,34	0,44
ELI LILLY & CO	USD	8 698	2 869 896,22	2,29
FIRST REPUBLIC BANK	USD	9 800	1 305 500,00	1,04
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	11 052	1 883 012,69	1,50
MAC DONALD'S CORPORATION	USD	10 409	2 450 788,43	1,95
MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	40 368	1 767 541,71	1,41
MASTERCARD INC	USD	6 265	1 817 745,00	1,45
MERCK AND	USD	31 313	2 751 709,76	2,20
MICROSOFT CORP	USD	23 766	5 648 062,65	4,51
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	USD	30 354	1 698 275,33	1,36
MORGAN STANLEY	USD	6 306	508 405,16	0,41
NEXTERA ENERGY GROUP	USD	28 359	2 269 009,38	1,81
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	14 431	1 223 984,41	0,98
ORGANON & CO	USD	1	23,88	0,00
OTIS WORLDWIDE CORP-WI	USD	16 372	1 065 850,61	0,85
PEPSICO INC	USD	12 422	2 069 403,80	1,65

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PROCTER & GAMBLE CO	USD	18 507	2 384 192,60	1,90
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	USD	17 078	1 494 847,80	1,19
SALESFORCE INC	USD	14 955	2 195 027,76	1,75
SHERWIN-WILLIAMS CO	USD	8 551	1 786 548,21	1,43
SP GLOBAL	USD	5 778	1 800 318,67	1,44
STARBUCKS CORP	USD	18 268	1 570 675,18	1,25
THE COCA COLA COMPANY	USD	41 475	2 370 846,43	1,89
THE WALT DISNEY	USD	18 681	1 798 141,56	1,43
TMOBILE US INC	USD	15 846	2 169 446,76	1,74
VISA INC CLASS A	USD	15 274	2 768 802,14	2,22
ZOETIS INC	USD	18 493	2 798 292,83	2,24
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>82 036 523,72</b>	<b>65,52</b>
<b>FRANCE</b>				
AXA	EUR	69 566	1 563 495,85	1,24
BNP PARIBAS	EUR	39 279	1 712 760,80	1,37
CAPGEMINI SE	EUR	12 427	2 056 668,50	1,65
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 371	1 447 258,40	1,15
TOTALENERGIES SE	EUR	37 510	1 810 795,25	1,45
WORLDLINE SA	EUR	19 702	801 477,36	0,64
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>9 392 456,16</b>	<b>7,50</b>
<b>ITALIE</b>				
FERRARI NV	EUR	9 268	1 776 675,60	1,42
SANLORENZO SPA/AMEGLIA	EUR	27 088	892 549,60	0,71
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 669 225,20</b>	<b>2,13</b>
<b>JAPON</b>				
ASAHI GROUP HOLDINGS	JPY	9 300	293 729,16	0,24
BRIDGESTONE CORP JPY50	JPY	13 200	431 918,62	0,35
DAIKIN INDUSTRIES	JPY	6 300	991 996,33	0,79
FAST RETAILING	JPY	1 000	531 294,15	0,42
HOYA PENTAX	JPY	6 800	653 532,07	0,52
KAO CORP	JPY	7 700	316 246,11	0,25
KIRIN HOLDINGS CO. LTD	JPY	58 400	915 851,94	0,74
KOMATSU JPY50	JPY	19 000	350 579,26	0,28
MITSUBISHI TOKYO FINANCIAL GROUP INC	JPY	63 800	289 119,10	0,23
NINTENDO CO LTD	JPY	25 000	1 009 819,16	0,80
SONY GROUP CORPORATION.	JPY	18 700	1 221 920,03	0,98
TERUMO CORP JPY50	JPY	19 200	551 749,08	0,44
TOYOTA MOTOR	JPY	62 100	824 724,50	0,66
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>8 382 479,51</b>	<b>6,70</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
S4 CAPITAL PLC	GBP	251 910	416 623,91	0,33
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>416 623,91</b>	<b>0,33</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASML HOLDING NV	EUR	3 759	1 629 902,40	1,30
ING GROEP NV	EUR	81 092	718 312,94	0,57
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	53 650	1 036 839,90	0,83
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 385 055,24</b>	<b>2,70</b>
<b>SUISSE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	14 235	1 400 987,32	1,12
UBS GROUP AG	CHF	107 814	1 629 111,80	1,30
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 030 099,12</b>	<b>2,42</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>118 941 777,77</b>	<b>94,99</b>
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>MALTE</b>				
BGP HOLDINGS PLC	AUD	740 108	0,00	0,00
<b>TOTAL MALTE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>118 941 777,77</b>	<b>94,99</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AVIVA ISR COURT TERME C 4DEC	EUR	3 255	3 295 166,70	2,63
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 295 166,70</b>	<b>2,63</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 295 166,70</b>	<b>2,63</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 295 166,70</b>	<b>2,63</b>
<b>Créances</b>			<b>129 188,41</b>	<b>0,10</b>
<b>Dettes</b>			<b>-65 755,68</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 915 698,27</b>	<b>2,33</b>
<b>Actif net</b>			<b>125 216 075,47</b>	<b>100,00</b>

<b>Parts GRANDES MARQUES ISR M</b>	<b>EUR</b>	<b>75 501,1497</b>	<b>1 658,46</b>
------------------------------------	------------	--------------------	-----------------